



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023 à 18 H 00

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Madame Priscille GUILLET, Maire.

Présents Mme GUILLET Priscille, M PERRAY Manuel, HASQUIN Graziella, M MAUDET Daniel, Mme MONNET Annie, Mme JURET Marie-Laure, M GANNE Philippe, M BERTRAND Emmanuel, Mme DEPORTES Isabelle.

Absents :

Mme JURET Nolwen  
M BRAULT Olivier  
M COTTO Bruno  
M PAILLAT Antony  
Mme FRANCFORT Flavie  
M LAMARRE Joël

Mme JURET Marie-Laure est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 02/06/2023
Date d'affichage : 05/06/2023
Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 9



Ordre du jour :

- Election des délégués pour les élections sénatoriales
- MUNICIPALITE Désignation conseiller municipal délégué

### Election des délégués pour les élections sénatoriales

Sont élus à l'unanimité (9 votants) :

Titulaires :

- Priscille GUILLET  
- Manuel PERRAY  
- Graziella HASQUIN

Suppléants :

- Daniel MAUDET  
- Annie MONNET  
- Philippe GANNE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18 lequel permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

**VU** la loi du 13 août 2004 relative aux lois et responsabilités locales laquelle permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

**VU** le Procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020,

**CONSIDERANT** que Mme la Maire propose à l'Assemblée de désigner un conseiller municipal délégué en charge :

- des dossiers liés à l'urbanisme,
- du Plan Local de l'Urbanisme et du Site patrimonial Remarquable.

**CONSIDERANT** que Mme la Maire souhaite donner cette délégation à M GANNE Philippe,

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide :


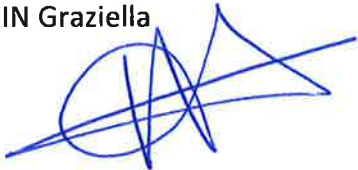
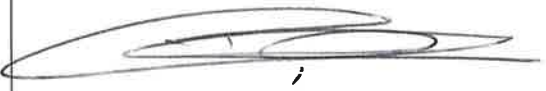

Article 1 : de désigner M GANNE Philippe conseiller municipal délégué,

Article 2 : de donner pouvoir à Mme la Maire pour signer les pièces à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre et à la bonne exécution de la présente décision.



La délibération n°2023-41 est approuvée par les membres du Conseil Municipal présents le 9 juin 2023.



GUILLET Priscille 	PERRAY Manuel 
MAUDET Daniel 	MONNET Annie 
BRAULT Olivier (absent)	GANNE Philippe 
JURET Marie-Laure	HASQUIN Graziella 
COTTO Bruno 	DEPORTES Isabelle 
BERTRAND Emmanuel	JURET Nolwen (absent)
PAILLAT Antony (absent)	FRANCFORT Flavie (absent)
LAMARRE Joël (absent)	